

Politique générale du bénévolat

FP 8
Exemple

Promotion du bénévolat dans l'Église réformée-évangélique du canton de Neuchâtel (EREN)

Bénévolat

Chacun et ensemble, nous participons à l'œuvre de Dieu. (1Co 3,9)

L'engagement bénévole est vital pour la société tout entière. Les domaines qu'il concerne sont nombreux et variés. En Église aussi, la vie s'épanouit grâce à l'engagement bénévole. L'EREN en reconnaît l'immense valeur. Elle se veut facilitatrice d'engagements, aussi bien communautaires que d'intérêt général. Ses autorités et ses permanents ministres et laïques, professionnels, soutiennent cette dynamique.

En proposant, dès 2006 déjà, des supports pratiques pour l'encouragement du bénévolat, l'EREN a fait œuvre de pionnier. En dix ans, elle a progressivement développé et consolidé sa façon d'accompagner les différents groupes de bénévoles dans les meilleures conditions possibles. En décembre 2015, le Synode a franchi une étape décisive en confirmant la politique poursuivie jusqu'ici et en commuant le poste-pilote d'animation cantonale du bénévolat en service durable.

La politique de promotion du bénévolat dans l'EREN repose sur 3 principes :

Encourager une large participation de toutes les instances et personnes concernées : développer durablement le bénévolat dépend avant tout de la capacité de l'organisation à articuler ses propres besoins avec les bénévoles et leurs motivations et besoins.

Valoriser les ressources existantes par l'échange d'idées et d'expériences : *«Faire écho à la rencontre de la foi, pour autoriser l'autre à l'envisager comme une hypothèse crédible, c'est la vocation adressée à chaque chrétien. Le fait que le ministre la vive d'une manière particulièrement exposée ne signifie nullement qu'elle lui soit exclusive. Cette conviction, qui est celle qu'exprime le principe du sacerdoce universel, doit se traduire effectivement dans la vie communautaire, et il faut y attacher le plus grand prix. Elle doit se traduire en particulier par une attention à la complémentarité des services, des ministères.»¹*

1 Schlumberger, 2007

Harmoniser progressivement les pratiques encore disparates : en procédant par ajustements successifs, en repérant les points critiques, en renforçant les acquis et en acceptant que des différences subsistent, là où le un choix explicite est fait et assumée (profils bénévoles, modes de défraiement, attestations, chartes et conventions, etc).

Elle vise au respect des *Règles d'or du bénévolat*² et s'articule autour du *Cycle du bénévolat*³.

2 Voir

FP 1

Règles d'or du bénévolat

3 Cycle du bénévolat : eren.ch/wp-content/uploads/2015/08/Cycle-du-benevolat.pdf